

Séance de rattrapage possible pour les programmes français

MÉDIAS La Commission européenne veut la fin du blocage géographique

- ▶ Actuellement, la majorité des programmes des chaînes françaises ne sont pas accessibles depuis la Belgique.
- ▶ L'Europe compte supprimer les frontières en matière de télévision sur internet.

Le blocage géographique, un calvaire pour les téléspectateurs non assidus. Hier soir par exemple, vous avez oublié d'enregistrer les deux derniers épisodes de l'excellente série britannique « Broadchurch ». Stressé et impatient, vous tentez d'accéder aux épisodes loupés depuis le site de France 2 pour regarder le programme. Après deux longues publicités, la vidéo se lance et là, c'est le drame. S'affiche sur votre écran un laconique : « *Le contenu est indisponible pour votre zone géographique.* »

Avant de balancer votre ordinateur par la fenêtre, *Le Soir* vous propose de consulter l'infographie ci-contre qui reprend les programmes auxquels vous avez effectivement accès depuis la Belgique. Autant le dire tout de suite : c'est assez pauvre. « *Dans le cas d'une série étrangère comme "Broadchurch", nous n'avons pas acquis les droits de diffusion à l'échelle mondiale, explique Agnès Deplat, responsable communication numérique à France Télévisions. C'est aussi le cas pour les œuvres de création, par exemple un documentaire de la BBC diffusé dans "Des Racines et des ailes".* »

TF1, ne permet aux Belges que de revoir des programmes

comme « Téléshopping » ou « Bienvenue chez nous »

C'est aussi le cas pour toutes les émissions dont France Télévisions (qui regroupe notamment France 2 et France 3), TF1, Canal + ou encore M6 ne sont pas directement les producteurs ou coproducteurs. N'espérez pas revoir le talk-show de Laurent Ruquier « On n'est pas couché » ou le jeu de Nagui « N'oubliez pas les paroles » sur le site de France 2. Pareil avec « Money Drop » et « The Voice » sur TF1. À vrai dire, la première chaîne de France ne permet aux Belges de revoir que quelques programmes comme « Téléshopping », « Bienvenue chez nous » et « 4 mariages pour 1 lune de miel ». À l'inverse, certains magazines comme « Ce soir, ou jamais ! » et « Avenue de l'Europe », diffusés sur France 3, sont accessibles. Simplement parce que c'est France Télévisions qui produit elle-même ces programmes. Lorsque celui-ci n'est pas « fait maison », chaque chaîne doit négocier un tarif pour mettre à l'antenne l'émission. Dans la majorité des cas, elle ne s'encombre pas des droits de diffusion à l'international. Cela coûte plus cher, pour une audience limitée. Le seul programme

que toutes les chaînes offrent gracieusement est le JT. Il est même possible de le visionner en direct sur leurs sites.

Bons élèves dans notre tableau, Canal+, Arte et M6 s'en sortent mieux car ils produisent eux-mêmes la grande majorité de leurs émissions. Il est donc possible de voir ou revoir « Le Grand Journal » avec Antoine de Caunes, les magnifiques documentaires de « 360° Géo » sur Arte et les commères des « Reines du shopping » sur M6 Replay.

Reste que dans la plupart des cas, la frustration est de mise. Pour les plus impatientes, il y a la voie illégale, via les VPN (lire ci-contre). Pour les autres, il faudra compter sur la Commission européenne. Son vice-président, Andrus Ansip, est bien décidé à supprimer les frontières numériques qu'il juge « *démodées et absurdes* ». Il consulte actuellement les acteurs du secteur qui sont plutôt frileux, craignant des pertes financières pour la production de fictions locales notamment. Les partisans de la disparition du blocage géographique insistent sur le fait qu'elle offrira une meilleure visibilité aux contenus et générera plus de rentrées publicitaires. ■

**MAXIME BIERMÉ
FLAVIE GAUTHIER**

L'ASTUCE

Illégal, le VPN cartonne

Des dizaines de millions d'internautes contournent le « blocage géographique » grâce à des VPN, abréviation barbare de « réseau privé virtuel ». Il s'agit d'un petit logiciel à télécharger sur internet qui permet de changer d'adresse IP, c'est-à-dire d'adresse tout court. Le site que vous visitez pensera que vous êtes en France et vous pourrez donc accéder à tous les contenus sans limitation, même si vous êtes en réalité en Belgique. Attention toutefois, leur utilisation est officiellement illégale et passible d'amendes.

M.B.

DE L'EXTÉRIEUR

Situation similaire pour les chaînes belges

Les Belges résidant à l'étranger peuvent accéder à certains programmes diffusés sur les chaînes du royaume. La RTBF autorise l'accès à la majorité des émissions qu'elle produit elle-même. Le « 19h30 » de François De Brigode peut, par exemple, être visionné depuis l'Australie. Pareil pour Hakima Darh-mouch et son « RTL Info 19 heures ». Mais les autres programmes de la chaîne privée ne sont pas disponibles. Vous pourrez visionner « Le Jardin extraordinaire » de La Une en vacances en Espagne mais pas « Indices » de RTL-TVI.

M.B.

Accessibilité des programmes français sur internet depuis la Belgique

X Inaccessible depuis votre zone géographique

JOURNAL TV EMISSIONS FICTIONS



www.tf1.fr



pluzz.francetv.fr



www.arte.tv



www.canalplus.fr



www.6play.fr